



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 29 novembre 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 14
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 22 novembre 2019

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Frédéric NADAL, Marie-Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC,

Absents représentés : Franck SALVAGNAC (pouvoir à M. Pascal DELIEUZE), Mme Fabienne DRON-MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Christine PORCHEZ), David HORNSBY (pouvoir à M. Guilhem DURAND),

Absents excusés : Mme Chantal COMBACAL, Mme Sabine THOMAS

Secrétaire : Mme Sandrine BRUSQUE

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR pour l'année 2020,

AU vu des demandes et, compte-tenu de la nature des projets présentés par l'association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, il est proposé d'accorder une subvention de

- RESTAURANTS DU CŒUR 300 euros

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** le versement de la somme de 300 euros aux RESTAURANTS DU CŒUR. Cette dépense de 300 euros sera imputée à l'article 6574 du budget communal 2019.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 03/12/2019
 Affichage / Publication le 03/12/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 À Saint-Jean-de-Fos, le 03/12/2019

Signé : Le Maire